

REUNION DU 21 JANVIER 2013

PRESENTS : MMES BOEVER – GRANDCOING - MLLE PIERSON
MM JAMIN - DE LA TORRE - BEAUTRAIT – BILLOUD – BEAUFORT – JAMIN - MERIOT

ABSENT : M HILBERT

PROCURATION : M BLANCHE à M DE LA TORRE

SECRETAIRE : MLLE PIERSON

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2012.

CONVENTION ATESAT

La convention ATESAT signée entre la commune de Louvois et la Direction Départementale des Territoires arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

Le Conseil Municipal

DECIDE de solliciter le concours de la Direction Départementale des Territoires de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 1 an.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base dans les champs de compétences de la commune
- missions complémentaires N°1, 2 ,3 et 4 (préciser les missions retenues)

AUTORISE le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et signer la convention qui sera établie entre l'État et la commune.

VALIDATION DU PCS

Lecture du PCS

Prise de connaissance du rôle de chacun

Le document sera affiché dans une pochette plastique sur l'armoire dans le bureau du maire + 1 double papier au domicile du maire

Il est demandé en réunion de bien signaler tout changement de coordonnées à la mairie

Approuvé à l'unanimité

GENIE CIVIL SIEM RD 34

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Entreprise CEGELEC a fait une proposition pour l'effacement des réseaux aériens du SIEM sur la RD 34 d'un montant de 41 343,54 € HT soit 49 446,87 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de CEGELEC pour un montant de 59 526,78 €HT soit 71 194,03 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

PROTOCOLE PROJET FORET D'EXCEPTION ONF/PNRMR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir le projet en tant que commune du Parc

Approuvé à l'unanimité et le Conseil Municipal souhaite être parmi les signataires de ce texte

POINT SUR LES TRAVAUX : VOIRIE ET REGROUPEMENT SCOLAIRE

Voirie

Réunion de la commission le 24 janvier

TB passés

Enveloppe financière respectée

Délais respectés

Les peintures / signalisations au sol restent à faire.

Regroupement scolaire

ouverture prévue aux vacances de Pâques

CEREMONIE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE AU SOLDAT MOLIMART

prévue le 6 avril 2013, à confirmer

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ASSAINISSEMENT A LA CCGVM

En 2012 la commune de Louvois a perçu un acompte de 7 487 € pour les travaux d'assainissement de la RD 9 du Département de la Marne car la commune n'était pas rattachée à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne lors du montage des dossiers de subvention.

La compétence Eau et Assainissement est exercée par la CCGVM et la commune de Louvois doit lui reverser cette somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE de reverser cette somme à la CCGVM,

PROCEDE aux écritures suivantes sur le budget 2013 :

- compte 1313 : + 7 487 € en dépenses

- compte 1313 : + 7 487 € en recettes

AUGMENTATION DE CREDITS AUX COMPTES 4581 ET 4582

Pour finir de régler les travaux il manque 200 000 € en dépenses et en recettes pour inscrire la TVA.

Les comptes 4581 (dépenses) et 4582 (recettes) sont des comptes où sont inscrites des opérations pour compte de tiers. Le remboursement des participations du Conseil Général et de la CCGVM sont effectuées TTC puisque nous payons aux entreprises leurs factures en TTC. Hors lors de l'élaboration du budget ces sommes ont été inscrites HT.

Madame le Maire indique que cette délibération, permet à la Commune de réaliser des opérations d'investissement ou de régler des dépenses d'investissement sur les opérations en cours, avant que le vote du budget primitif ne soit réalisé. En l'absence de cette délibération, il ne nous est pas possible de procéder à des dépenses d'investissement, ce qui paralyserait l'action communale durant quelques mois ou retarderait le règlement de quelques factures émises de Décembre 2012 à Mars 2013. Certaines communes, notamment les plus grandes, votent leur budget primitif dès le mois de décembre, mais ceci n'est pas possible pour notre commune, faute d'informations suffisantes tant sur les recettes attendues, que sur les reports de l'exercice antérieur.

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de ne pas voter immédiatement le budget primitif communal pour l'exercice 2013,

VU la nécessité de pouvoir mandater certaines dépenses d'investissement, en cas d'urgence, avant le vote du budget 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2010, et ce, pour chaque chapitre budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2013, et ce pour chaque chapitre budgétaire.

PROCEDE aux écritures suivantes sur le budget 2013 :

- compte 4581 : + 200 000 €

- compte 4582 : + 200 000 €

CONVENTION AVEC UN GARAGE POUR LES MISES EN FOURRIERE

Un véhicule « ventouse » stationne dans la rue de la Vicomté depuis plusieurs semaines.

Le propriétaire a été retrouvé par la gendarmerie de BEAUMONT SUR VESLE.

Si d'autres cas du même type se présentaient et que nous ne retrouvions pas le propriétaire, il conviendrait de mettre le véhicule en fourrière. Ceci nécessite la signature d'une convention avec un garage.

Le garage Pontalier de Dizy est habilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la signature d'une convention de mise en fourrière entre la Commune de

Louvois et le Garage PONTALIER de Dizy.

TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle les tarifs communaux 2012 : photocopies, Salle des Fêtes, cimetière (concessions, Jardin du Souvenir), affouage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le maintien des tarifs 2012 pour 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Dépôt Malin à TAUXIERES-MUTRY : Courrier pour préjudices financiers dus à la déviation au cours des Travaux de LOUVOIS. Envoi d'un courrier signalant que la commune de LOUVOIS ne peut rien pour elle : la municipalité n'a pas dans ses compétences l'aide financière directe aux entreprises en difficulté

Date pour commission finances :

Lundi 11/02 à 18 h 30

Lundi 04/02 à 18 h 30

Lundi 18/03 à 18 h 30

Prochaine réunion de conseil municipal pour le vote du budget : lundi 25/03 à 18 h 30

Sel de déneigement : point sur la convention déneigement.

Fin de séance à 20 h 45.